

Appel à projets de la région Guadeloupe dans le cadre de  
l'organisation de la  
« Route du Rhum – destination Guadeloupe »

Edition 2014

## Dossier de candidature

Le dossier de candidature est à envoyer par courrier au plus tard  
**le 20/06/2014**

À l'adresse suivante :

Région Guadeloupe  
DGAEDH (Mission nautisme)  
Av. Paul LACAVE-Petit Paris  
97109 BASSE-TERRE CEDEX



**Saint-Malo/Guadeloupe**



2014

**Cadre réservé à l'administration**

**Date d'enregistrement**

**N° de dossier**

Ce dossier contient l'ensemble des pièces dont vous aurez besoin pour votre soumission à l'appel à projets « Route du Rhum-destination Guadeloupe » :

<u>Contenu du dossier</u>	<u>Pages</u>
La liste des pièces justificatives à joindre à votre demande	1
Les informations pratiques présentant le document à remplir et le circuit suivi par votre dossier	2
Le dossier de candidature	3, 4, 5
Le règlement de l'appel à projets	6

## Liste des pièces à fournir :

- Une lettre de demande de subvention adressée à monsieur le président du conseil régional de Guadeloupe, M. Victorin LUREL ;
- Les statuts de l'association et déclaration de l'association au journal officiel ;
- La composition du conseil d'administration de l'association ;
- Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration approuvant le projet ;
- Le relevé d'identité bancaire (RIB) de l'association ;
- Le budget détaillé en recettes et dépenses accompagné des justificatifs disponibles (devis, attestation de sponsoring,...) ;
- La fiche INSEE
- Le plan de financement de l'opération ;
- Les devis justifiant les dépenses envisagées ;
- Le justificatif de l'apport personnel (capacité d'autofinancement par relevé de compte, lettre de banque,...) ;
- Les justificatifs des autres concours financiers attendus (autres aides publiques – emprunts – attestations de sponsoring -... ) ;
- La déclaration des aides publiques reçues au cours des trois dernières années ;
- Les derniers documents comptables approuvés de l'association.

## Informations pratiques

### Objectifs

Dans le cadre de la « Route du Rhum-destination Guadeloupe », la Région Guadeloupe en sa qualité de partenaire majeur exclusif de cette édition lance un appel à projets à l'attention des associations ayant un intérêt pour les activités économiques, sociales et culturelles qu'offre cette course transatlantique en solitaire. Il s'agira par le présent appel à projets, de contribuer à l'animation autour de l'évènement tant sur le territoire de l'archipel de la Guadeloupe que sur le territoire de départ.

### Le dossier de candidature

Le dossier de candidature vise à présenter le projet dans ses grandes lignes et permet s'il était retenu de mobiliser une participation financière de la Région Guadeloupe.

*Les dossiers complets sont à adresser à :*

Monsieur le président du Conseil Régional

*Avec la mention :*

Appel à projets Route du Rhum – destination Guadeloupe

*A l'adresse suivante :*

DGAEDH (Mission nautisme)

Av. Paul LACAVE-Petit Paris

97109 BASSE-TERRE Cedex

### Détails du contenu du dossier :

Pour prétendre à un accord de subvention avec la Région Guadeloupe votre dossier de candidature doit contenir l'intégralité des pièces à fournir réclamées en 1<sup>ère</sup> page ainsi que :

✓ **Fiche n°1 : La présentation de l'association**

Mentionner les éléments d'identification les plus récents

✓ **Fiche n°2 : Une note de présentation du projet et des actions prévues**

Cette fiche permet de vérifier la cohérence du projet de l'association et sa concordance avec les objectifs pour l'attribution du label préalable au versement éventuel de toute subvention.

Cette note de présentation doit contenir : l'intitulé du projet, les thèmes abordés, la date de mise en œuvre, la durée de l'action, l'intérêt du projet dans la cadre des orientations régionales, la description du projet (objectifs, mise en œuvre, résultats attendus, public cible, partenariats développés, valorisations prévues,...).

✓ **Fiche n°3 : Le plan de financement**

Cette fiche comporte un modèle de budget prévisionnel pour vous aider à établir votre propre plan de financement. Ce budget doit nécessairement être équilibré. La subvention demandée à la Région Guadeloupe ne peut excéder 80% du montant total du projet et est plafonnée à 15 000 € par opération.

Vous devez fournir les devis justifiant les dépenses envisagées.

✓ **Fiche n°4 : Le cadre réservé à l'administration**

Cette fiche rappelle les critères qui permettent au jury d'évaluer votre projet.

✓ **Fiche n°5 : Le règlement de l'appel à projet**

Nous vous invitons à lire attentivement ce règlement qui précise les objectifs de l'appel à projets régional, les modalités de sélection des candidatures, de valorisation des projets au cours de l'année de versement de la subvention.

2014

## Présentation de l'association

### *Identification de l'association*

Numéro RNA : ..... Nom et sigle de l'association : .....  
Numéro Siren et Siret : .....  
Code APE : ..... Adresse de siège social : .....  
Numéro d'agrément : .....  
Téléphone :  .....  
Télécopie :  Code postal : .....  
Mail :  Commune : .....

## Identification du responsable de la structure et du responsable du projet

### *Responsable de la structure*

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Fonction :  
.....  
Téléphone :   
Mail :

### *Responsable du suivi du projet*

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Fonction :  
.....  
Téléphone :   
Mail :

## Informations complémentaires

2014

## Note de présentation du projet et des actions prévues

*Description du projet (en 3500 caractères maximum, faisant apparaître les objectifs ainsi que les résultats attendus)*

*Le territoire de projet*

*Description du chef de file et de ses partenaires (raison sociale, expériences dans le domaine, moyens humains et logistiques, nombre d'adhérent,...)*

*Les actions prévues dans le cadre du projet*

- 
- 
- 
- 
- 



*Caractère innovant du projet*

*Les partenaires*

2014

## Plan de financement

DEPENSES PREVISIONNELLES (à compléter si nécessaire)		RECETTES PREVISIONNELLES	
NATURES DES DEPENSES	Montant TTC (€)	NATURES DES RECETTES	Montant (€)
<u>Achats de fournitures et de matériels</u>		<u>Autofinancement</u>	
Achat de matériels		Ressources propres	
Achats de fournitures		<u>Subventions demandées</u>	
Autres achats		Région	
<u>Locations</u>		Département	
Location de matériels		Communes	
Autres locations		Partenaires privés	
<u>Prestations externes</u>		Etat	
Intervenants (animation, conseil,...)		Autres	
Réalisation d'outils		<u>Autres recettes attendues (à préciser)</u>	
Réalisation de documents (conception, impression, diffusion,...)		-	
Autres prestations externes		-	
<u>Autres frais</u>		-	
Frais de déplacement		-	
Assurances		-	
Autres coûts		-	
<b>COUT TOTAL</b>		<b>COUT TOTAL</b>	
Le montant total du projet s'élève à :			
La subvention sollicitée par l'association auprès de la Région Guadeloupe s'élève à :			

2014

## Règlement

### Article 1 – L’appel à projets « Route du Rhum - destination Guadeloupe

La Région Guadeloupe a acquis en 2014 le titre de partenaire majeur exclusif de la Route du Rhum.

A ce titre, elle co-organisera l'évènement en partenariat avec les sociétés Promovoile et Pen Duick. La course devenant ainsi la « Route du Rhum – destination Guadeloupe ».

Dans ce cadre la collectivité régionale lance un appel à projets intitulé « Route du Rhum – destination Guadeloupe », afin de faire émerger des projets d'animation sur le territoire guadeloupéen mais aussi sur le territoire de départ.

L'objectif de cet appel à projets est d'encourager l'activité économique, sociale et culturelle autour de cet évènement en permettant aux associations et groupement de la Guadeloupe de valoriser leur savoir-faire à Saint-Malo, lieu de départ, et en Guadeloupe, lieu d'arrivée de la course. Le présent appel à projets exclu les projets scolaires, portés par l'Education Nationale ainsi que ceux à caractère commercial.

### Article 2 – Les candidatures

Cet appel à projets est ouvert aux associations et groupement ayant leur résidence administrative et/ou fiscale en Guadeloupe.

Ceux-ci peuvent faire acte de candidature par dépôt de dossier. Un dossier type est mis à leur disposition par la Région Guadeloupe. Ils sont disponibles sur le site Internet de la Région Guadeloupe : [www.cr-guadeloupe.fr](http://www.cr-guadeloupe.fr)

La date limite de dépôt de candidature est fixée au 20/06/2014.

### Article 3 – Le dossier de candidature

La demande de subvention est faite par courrier et peut-être déposée directement au siège du Conseil Régional à l'hôtel de région à Basse-Terre ou à l'espace régionale du Raizet.

Elle est accompagnée du dossier de candidature et de la totalité des pièces justificatives. Tout dossier incomplet sera refusé.

La date limite de dépôt de dossier est fixée au 20/06/2014.

Cet appel à projets court de la date de publication du document jusqu'à la date limite de dépôt de dossier.

Les dossiers complets devront porter sur l'enveloppe la mention : « Appel à projets Route du Rhum – destination Guadeloupe » et être adressés à Monsieur le président du conseil régional de la Guadeloupe, Région Guadeloupe DGAEDH (mission nautisme) avenue Paul LACAVE – Petit Paris, 97109 BASSE-TERRE CEDEX.

Chaque association ne pourra présenter qu'une seule candidature.

### Article 4 – La sélection

Les critères de sélection des projets sont :

-L'intérêt du projet dans le cadre des orientations régionales et des objectifs de l'appel à projets

- L'expérience de l'association en termes de gestion de projets

-L'efficacité, la pérennité, et la reproductibilité de l'initiative

- Le caractère innovant

- Les partenariats développés

Pour la sélection des projets, le président du conseil régional recueille l'avis d'une commission ad hoc créée à cet effet qui est présidée par un conseiller régional.

La région n'est pas tenue de justifier son refus de soutenir financièrement un projet.

### Article 5 – L'aide régionale

Le dossier de candidature constitue une demande de subvention auprès de la région sous la condition qu'il comporte un courrier de demande de subvention adressé au président du conseil régional.

La recevabilité du dossier de candidature ne vaut pas un engagement de la région pour l'octroi d'une subvention. Toute décision de participation financière de la collectivité est prise par la commission permanente du conseil régional de la Guadeloupe.

Le montant de l'aide régionale ne peut excéder 80% du montant total du projet et est plafonné à 15 000€ par opération. La commission permanente du conseil régional se réserve le droit de modifier le montant de sa participation dans le plan de financement proposé par l'association.

Si une subvention est accordée au porteur de projet, une avance d'un montant maximal de 85% du montant de la subvention peut être versée dès la notification de la délibération de la commission permanente.

Le solde de la subvention est versé à l'association à la clôture du projet sur présentation d'un bilan technique, d'un compte rendu financier dûment signé et certifié accompagné de l'ensemble des factures justificatives des dépenses engagées. En cas de réalisation partielle du projet, la région se réserve le droit de recalculer le montant final de la subvention au prorata des dépenses effectivement exécutées, et éventuellement d'exiger le reversement des sommes indument versées.

Les dépenses sont éligibles à compter de la date de dépôt du projet.

### Article 6 – Publicité de la participation financière régionale

Les projets retenus auront l'obligation d'assurer la publicité de la participation régionale en utilisant :

- le logo de la Région Guadeloupe, conforme à la charte graphique, pour l'ensemble des actions de communication impliquées

-le logo Route du Rhum – destination Guadeloupe

### Article 7 – Disposition finale

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions.

**Cadre réservé à l'administration**

ASSOCIATION :			
Intitulé du projet :			
<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>AVIS RESERVE</b>
L'intérêt du projet dans le cadre des orientations régionales et des objectifs de l'appel à projets			
L'expérience de l'association en termes de gestion de projets			
L'efficacité, la pérennité, et la reproductibilité de l'initiative			
Le caractère innovant			
Les partenariats développés			
Observations :			
<b>AVIS FAVORABLE</b>	<b>AVIS DEFAVORABLE</b>	<b>DOSSIER AJOURNE</b>	
<b>COUT TOTAL DU PROJET</b>	Subvention demandée	Subvention accordée	